

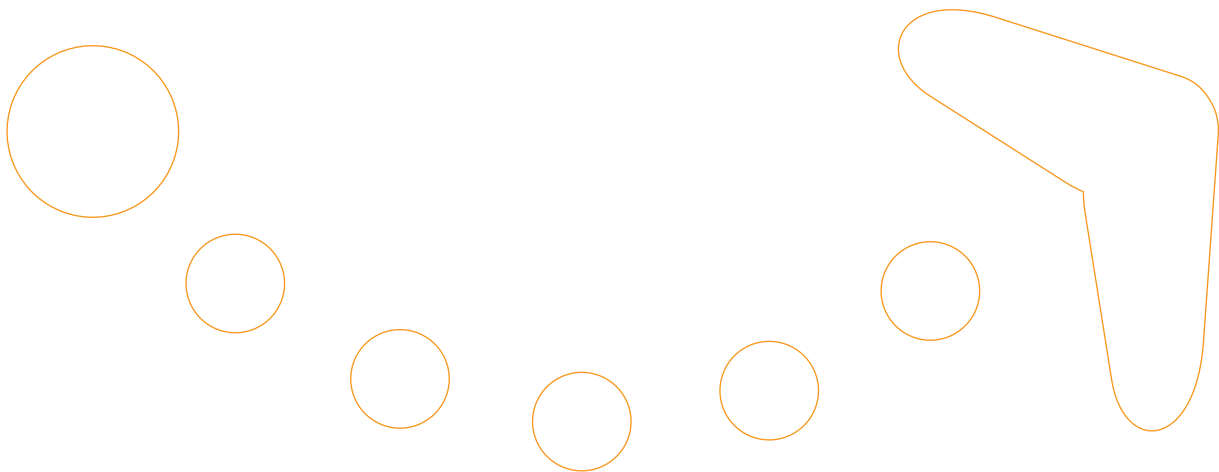
La privatisation de l'accueil des demandeurs d'asile

 décembre 2015

**CIRÉ**

Sommaire

Introduction	3
Privatisation en Belgique	4
Privatisation et dérives en Europe	4
Profits de l'accueil	5
Business de la gestion des flux migratoires	5
Dépolitisation de l'aide sociale	5
Privation de la protection étatique	6
Valeurs du travail social	6
Conclusion	7



Introduction

L'accueil des demandeurs d'asile a fait l'objet d'une récente et partielle privatisation en Belgique. Des entreprises privées du secteur marchand fournissent maintenant, au même titre que les pouvoirs publics et les ONG, l'aide matérielle (qui comprend l'hébergement, l'habillement, la nourriture, les soins de santé et l'accompagnement psycho-social) aux demandeurs d'asile. La présente analyse propose de faire le point sur cette question au regard du contexte européen dans lequel elle se situe. Il s'agira également d'examiner les conséquences et enjeux que cette privatisation pose en termes de politiques sociales et migratoires.

Privatisation en Belgique

Dans le contexte de la crise de l'asile de l'été 2015, le Gouvernement a décidé, par le biais de marchés publics¹, de faire appel au secteur privé marchand pour augmenter le nombre de places d'accueil². Au total, un marché de 18.500 places d'accueil a été ouvert en quelques mois. Fin octobre 2015, ce sont déjà 2.200 places qui sont attribuées³ à des entreprises privées⁴ qui vont gérer six centres d'accueil⁵. En novembre 2015, Fedasil a annoncé que 1.162 places étaient déjà disponibles dans sept centres gérés par le privé⁶.

Privatisation et dérives en Europe

Si cette gestion de l'accueil par le secteur marchand est une nouveauté en Belgique, il faut relever que la pratique au niveau européen connaît depuis plusieurs années un certain succès. Mais aussi certaines dérives. En Suisse⁷, plus de 5.000 places d'accueil sont gérées par une seule entreprise et la sécurité des centres est confiée à quatre compagnies de sécurité privées. En

Suède⁸, plusieurs sociétés sont actives dans ce marché dont une qui gère plus de 30 centres d'accueil. En Autriche⁹, une société, filiale de la principale société suisse, gère plus de 500 travailleurs et 6.000 places d'accueil. Sa gestion d'un centre d'accueil a fait l'objet d'une sévère critique par Amnesty international qui « a comptabilisé environ 1 500 personnes contraintes de dormir à l'air libre, auxquelles s'ajoutaient celles qui passaient la nuit à l'extérieur du terrain ». En Allemagne¹⁰, une entreprise gère plus de 15.000 places d'accueil dans 90 centres avec près de 900 travailleurs et la sécurité des centres est sous-traitée à des sociétés de sécurité privées. Ces dernières ont été liées à plusieurs scandales de maltraitance de candidats réfugiés. En Angleterre¹¹, trois sociétés privées gèrent des centres pour demandeurs d'asile pour un total de 23.000 places dans des conditions considérées comme insatisfaisantes. En Irlande¹², de nombreuses sociétés privées sont actives pour un accueil de 4.000 demandeurs d'asile répartis en 34 centres d'accueil. En Italie¹³, les centres d'accueil (CAR) sont là aussi gérés par des compagnies privées. Ce marché de l'accueil est tellement juteux qu'il se retrouve au cœur du procès « Mafia Capitale ». Les principaux inculpés considéraient l'accueil comme la poule aux œufs d'or.

- 1 Un premier appel d'offre pour la période 2016-2020 de 10.000 places a été publié le 7 août 2015. Le 28 août 2015, un second marché de 2.000 places d'urgence à ouvrir dans les 30 jours a été publié. Le 11 septembre 2015 un troisième marché a été publié et concerne 5.000 places d'urgence à ouvrir dans les 3 mois. Le 30 octobre 2015 un quatrième appel d'offre a été publié et porte sur 1.500 places d'urgence à ouvrir dans les 30 jours.
- 2 Le Gouvernement en place a préféré cette mesure à l'ouverture forcée de places par le secteur public via le plan de répartition obligatoire légalement prévu pour faire face aux situations de crise.
- 3 Ch. Rep, CRABV 54 COM 255, 28 octobre 2015, p. 18 ainsi que p. 24.
- 4 Corsendonk, G4S, Senior Assist et Bridge Stock.
- 5 Turnhout (377 places), Berchem-Sainte-Agathe (120 places), Binche (150 places), Retie (125 places), Mouscron (600 places) et Walcourt (210 places).
- 6 http://fedasil.be/sites/5042.fedimbo.belgium.be/files/reseau_accueil_pour_demandeurs_dasile_en_belgique_25112015.pdf
- 7 Voir : <http://www.humanrights.ch/fr/droits-humains-suisse/interieure/asile/divers/a-fribourg-totalite-mandat-asile-va-bons-soins-dune-entreprise-privée> ; <http://www.tdg.ch/suisse/Le-business-juteux-de-l-asile/story/21516746> ; <http://www.ors.ch/fr-CH/Home-fr> ; http://www.asylumineurope.org/reports/country/switzerland/reception-conditions/access-and-forms-reception-conditions/types#footnote7_xt8ep3h

- 8 Voir : http://www.lemonde.fr/europe/article/2015/09/22/en-suede-le-business-juteux-des-centres-d-accueil_4766939_3214.html ; <http://trends.levif.be/economie/le-business-florissant-et-douteux-de-l-hebergement-des-demandeurs-d-asile/article-normal-373167.html> ; <https://francais.rt.com/international/8685-suede-migrants-societes-business-hiver>
- 9 Voir : <http://www.lalibre.be/actu/international/vienne-privatise-l-accueil-des-refugies-5640dboa3570ca6ff8coe84a> ; <https://youth.amnesty.ch/fr/pays/europe-asie-centrale/autriche/2015/autriche-carences-systematiques-dans-l-2019accueil-des-refugies>
- 10 Voir : <http://www.eu-homecare.com/index.php/home.html> ; <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/refdaily?pass=52f66bd5&id=542b91698>
- 11 Voir : <http://www.theguardian.com/business/2014/jan/10/g4s-serco-asylum-seekers-government> ; http://www.rtbef.be/info/societe/detail_gb-les-centres-d-accueil-privés-abusent-du-travail-des-demandeurs-d-asile?id=8338756 ; http://www.standaard.be/cnt/dmf20140823_01229451
- 12 Voir : <http://www.irishtimes.com/news/social-affairs/direct-provision-asylum-firms-highly-profitable-records-show-1.2030546>
- 13 Voir : <http://trends.levif.be/economie/le-business-florissant-et-douteux-de-l-hebergement-des-demandeurs-d-asile/article-normal-373167.html> ; <http://www.asylumineurope.org/reports/country/italy/reception-conditions/access-forms-reception-conditions/types-accommodation> ; http://www.francetvinfo.fr/monde/italie/proces-mafia-capitale-l-emprise-de-la-mafia-a-rome-en-trois-anecdotes_1162349.html

Profits de l'accueil

Dans ce nouveau marché, les profits sont au rendez-vous. Les chiffres d'affaires des entreprises actives dans le secteur européen se comptent en centaines de millions d'euros. Les marges bénéficiaires peuvent aller jusqu'à 10%. Des bénéfices non négligeables sont recensés allant du million d'euros pour une entreprise autrichienne à plus de 25 millions d'euros pour une entreprise suédoise en passant par l'Irlande où les profits se chiffrent en millions d'euros et l'Italie où le business de l'accueil est évalué à plus d'un million par jour¹⁴. En Belgique, ces sociétés percevaient entre 40 et 60 euros par personne accueillie par jour¹⁵.

Business de la gestion des flux migratoires

Cette marchandisation de l'accueil n'est qu'un segment d'un marché plus large appelé business de la gestion des flux migratoires. Ce business est celui qui concerne les « profits tirés du développement de la technologie sécuritaire dans le secteur de la surveillance des frontières, mais aussi de tout ce qui ressort dans les pays d'immigration des législations sur l'accueil, l'hébergement, la détention et l'expulsion des étrangères et des étrangers. Dans les deux cas, les bénéficiaires de cette manne sont à titre principal des entreprises privées : industries d'armement et aéronautique, sociétés d'assurance, sociétés de sécurité, prestataires privés pour la gestion des visas, ainsi qu'une kyrielle d'opérateurs impliqués dans l'application des politiques migratoires et d'asile »¹⁶.

14 Voir : <http://www.tdg.ch/suisse/Le-business-juteux-de-l-asile/story/21516746> ;
<http://trends.levif.be/economie/le-business-florissant-et-douteux-de-l-hebergement-des-demandeurs-d-asile/article-normal-373167.html> ;
<http://www.irishtimes.com/news/social-affairs/direct-provision-asylum-firms-highly-profitable-records-show-1.2030546> ;
http://www.lemonde.fr/europe/article/2015/09/22/en-suede-le-business-juteux-des-centres-d-accueil_4766939_3214.html

15 Version papier de l'article en ligne <http://www.lalibre.be/actu/international/vienne-privatise-l-accueil-des-refugies-564odbo3570ca6ff8coe84a> ;
<http://solidaire.org/articles/privatisation-de-l-accueil-nouveau-cadeau-aux-grandes-entreprises>

16 <http://www.gisti.org/spip.php?article4668>
Voir aussi sur le sujet : <http://micmag.be/frontieres/chroniques-de-l-europe-forteresse-sur-le-controle-des-frontieres-externes-de-l-ue> ;
The Privatization of Immigration Detention: Towards a Global View ;
http://www.editionsladedecouverte.fr/catalogue/index-Xenophobie_business-9782707174338.html ;
<https://www.law.ox.ac.uk/research-subject-groups/centre-criminology/centreborder-criminologies/blog/2015/10/unravelling-et>
<http://www.wsj.com/articles/in-european-refugee-crisis-an-industry-evolves-1442252165> ;
<https://www.routledge.com/products/9780415623797>

Dépolitisation de l'aide sociale

Il ne faut pas oublier que l'accueil est également une branche particulière de l'aide sociale et qu'il est destiné à assurer la mise en œuvre de droits économiques et sociaux fondamentaux (logement, nourriture, soins de santé...). Cette privatisation s'inscrit dans le mouvement général de déclin de l'État providence. Selon certains auteurs¹⁷, il ne peut être démontré que les privatisations de certains pans de l'aide sociale sont plus efficaces que le service public en termes de qualité de l'aide proposée ou de coût budgétaire. Il faut aussi garder à l'esprit que cette mesure, prise à la faveur d'une crise¹⁸, ne peut susciter que peu d'opposition et de critique. De fait, les éventuelles victimes d'exclusions et de baisses de qualité sont des étrangers qui, en tant que non citoyens, n'ont en tout état de cause pas politiquement voix au chapitre. Il s'agit surtout d'un dangereux précédent qui permet aux autorités publiques d'échapper à leur responsabilité¹⁹ en ce qui concerne les politiques d'aide et d'assistance sociales qui sont désormais confiées aux agents et lois du marché.

17 Voir : <http://webarchive.urban.org/publications/407023.html> ;
http://www2.wlu.edu/documents/shepherd/academics/cap_o3L_collins.pdf

18 Naomi KLEIN, « La Stratégie du choc : Montée d'un capitalisme du désastre », Actes Sud, 2010.

19 <http://www.gisti.org/spip.php?article4668>

Privation de la protection étatique

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les demandeurs d'asile viennent demander la protection d'un État en raison de l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent de bénéficier de la protection de leur État d'origine. Cette privatisation a pour conséquence de les priver d'une réelle protection étatique²⁰. De sujets de droit, ils deviennent objets d'un marché. La question n'est alors plus de savoir si l'État a des devoirs à leurs égards mais si les entreprises peuvent facturer les personnes prises en charge aux autorités publiques. De plus, les marges bénéficiaires réalisées sur ces fonds publics ne peuvent l'être qu'en « rationalisant » au maximum les services offerts. Tout comme l'externalisation des frontières extérieures²¹, cette privatisation de l'accueil est révélatrice de cette réticence qu'ont les États à prendre en charge la question migratoire et à assurer leurs responsabilités à l'égard des personnes migrantes.

Valeurs du travail social

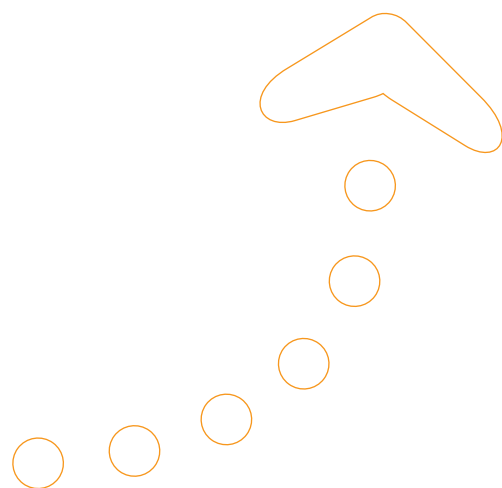
Cette privatisation de l'accueil réalise également un glissement au niveau de la conception éthique du travail social. Les acteurs traditionnels de l'accueil que sont les pouvoirs publics et les ONG ont au cœur et au fondement de leur action et mission le principe de dignité humaine. S'il se peut que des entreprises privées du secteur marchand rejoignent cette valeur, il y a lieu de constater que celle-ci ne constitue pas le moteur principal de leur action. Le caractère essentiel d'un tel principe éthique ne peut être garanti et pérennisé qu'à travers l'action d'acteurs désintéressés ou plus exactement d'acteurs intéressés à titre principal par la réalisation de cette valeur. Les professionnels du travail social et de l'accueil des demandeurs d'asile voient donc à présent leurs principes soumis aux lois de la rentabilité et mis en concurrence sur un nouveau marché en pleine expansion.

²⁰ www.clb.ac.il/uploads/Kritzman-Amir.pdf

²¹ Voir : <http://micmag.be/frontieres/chroniques-de-l-europe-forteresse-sur-le-controle-des-frontieres-exterieures-de-l-ue>

Conclusion

La privatisation de l'accueil des demandeurs d'asile est une réalité belge et européenne qui est le résultat de choix politiques délibérément adoptés en ce sens. Ce marché et les dérives éventuelles qu'il contient se trouvent au confluent de plusieurs enjeux politiques. D'une part, il s'agit d'une privatisation d'un des pans de l'aide sociale. Les risques de voir d'autres secteurs des politiques sociales (pension, chômage, soins de santé, activation des chômeurs...) soumises elles aussi aux lois et opérateurs du marché est désormais réel. D'autre part, c'est également un nouveau pas franchi²² vers une délégation de la gestion migratoire au profit des compagnies privées. Il est permis d'imaginer qu'à l'avenir la gestion des centres de détention ou l'examen des procédures d'asile pourraient être confiés, comme cela l'est déjà dans d'autres pays, à des opérateurs privés afin qu'ils puissent en réaliser un profit. Cette privatisation constitue aussi un nouveau recul de la sphère politique, une nouvelle expansion du marché et une exclusion supplémentaire des migrants de l'espace public. Pour finir, elle réalise une mise sur le marché de missions qui répondent avant tout à une obligation et un devoir moral.



²² La responsabilité des transporteurs qui doivent rapatrier à leurs frais les migrants en séjour illégal constitue un précédent marquant à cet égard.



Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 24 organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers.



CIRÉ asbl

rue du Vivier, 80-82 | B-1050 Bruxelles

t +32 2 629 77 10 | f +32 2 629 77 33

cire@cire.be | www.cire.be



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Les organisations membres

- Aide aux personnes déplacées (APD)
- Amnesty international
- Association pour le droit des étrangers (ADDE)
- Cap migrants
- Caritas international
- Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)
- Centre social protestant
- Convivium
- Croix-Rouge francophone de Belgique (département accueil des demandeurs d'asile)
- CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde
- CSC Nationale
- Équipes populaires
- FGTB Bruxelles
- Interrégionale wallonne FGTB
- Jesuit refugee service – Belgium (JRS)
- Justice et paix
- Médecins du Monde
- Mentor-escale
- Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)
- Mouvement ouvrier chrétien (MOC)
- Présence et action culturelles (PAC)
- Point d'appui
- Service social de Solidarité socialiste (SESO)
- Service social juif (SSJ)